

affecter l'autre partie. Tant le Canada que l'U.E. peuvent requérir l'adoption de mesures visant à mettre fin à des pratiques anticoncurrentielles pouvant causer du tort à leurs industries ou leurs consommateurs respectifs, mais qui originent de l'autre partenaire.

Le texte complet de certains accords Canada-UE  
est disponible sur les sites web suivants:

**[www.dfait-maeci.gc.ca/eu-mission/](http://www.dfait-maeci.gc.ca/eu-mission/)**

**[www.dfait-maeci.gc.ca/francais/geo/europe/EU/MENU1\\_fr.HTM](http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/geo/europe/EU/MENU1_fr.HTM)**